

FORMATIONS OBLIGATOIRES

SERVICE CIVIQUE

Dans le cadre de son engagement, chaque volontaire en Service Civique bénéficie de formations obligatoires, entièrement prises en charge. Ces formations contribuent à son développement personnel, à sa citoyenneté et à l'acquisition de compétences utiles pour la vie quotidienne et professionnelle.

FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE (FCC)

La Formation Civique et Citoyenne est une formation obligatoire pour tous les volontaires en Service Civique.

Elle vise à renforcer la compréhension des valeurs de la République, à encourager l'engagement citoyen et à permettre aux volontaires de réfléchir à leur rôle dans la société.

OBJECTIFS

La Formation Civique et Citoyenne permet notamment de :

- Comprendre les principes et valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité)
- Mieux connaître les droits et devoirs du citoyen
- Favoriser l'esprit critique, le débat et l'expression
- Réfléchir à des thématiques de société (solidarité, égalité, discriminations, environnement, démocratie, etc.)
- Valoriser l'expérience du Service Civique dans le parcours personnel et professionnel

ORGANISATION

- Durée minimale : 2 jours
- Modalités : en présentiel, à distance ou en format mixte
- Animation : formateurs agréés ou structures habilitées



FORMATIONS OBLIGATOIRES SERVICE CIVIQUE

FORMATION DE PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1)

Le PSC1 est une formation de premiers secours reconnue au niveau national.

Elle permet d'acquérir les gestes essentiels pour porter secours à une personne en danger, dans l'attente de l'arrivée des secours professionnels.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation PSC1, le volontaire est capable de :

- Protéger une situation de danger
- Alerter les services de secours
- Secourir une victime de manière adaptée

COMPÉTENCES ACQUISES

La formation PSC1 permet notamment d'apprendre à :

- Réagir face à une perte de connaissance
- Gérer un arrêt cardiaque (utilisation d'un défibrillateur)
- Intervenir en cas d'étouffement
- Traiter une hémorragie
- Prendre en charge une victime de malaise ou de traumatisme

ORGANISATION

- Durée : 7 heures (en général sur une journée)
- Formation assurée par un organisme agréé
- Délivrance d'un certificat officiel PSC1

UN ENGAGEMENT VALORISÉ

Ces deux formations font partie intégrante du parcours du volontaire en Service Civique.

Elles constituent un véritable atout, tant sur le plan citoyen que professionnel, et restent valables tout au long de la vie.



FORMATIONS OBLIGATOIRES SERVICE CIVIQUE

RETROUVEZ LES FORMATIONS EN
NOUVELLE-AQUITAINE SUR:

FORMATION-SPORT-NOUVELLE-
AQUITAINE.ORG

